

Compte Rendu Conférence du 12 avril 2013 « Quel cadre juridique pour des économies en mutation ? »



La conférence de lancement de l'Afrique Forum Assas a eu lieu le 12 avril 2013 et avait pour thème : « **L'Afrique : quel cadre juridique pour des économies en mutation ?** »

Monsieur le professeur **Pierre CROCQ de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)** a d'abord présenté l'OHADA, les objectifs poursuivis lors de sa création ainsi que son processus de réforme comportant trois phases.

L' OHADA est une organisation internationale créée par le traité de Port-Louis du 17 octobre 1793, révisé à Québec en 2008. Sa création poursuivait trois objectifs :

- *Assurer la formation des magistrats, soit la création d'une école de la magistrature ;*
- *Promouvoir l'arbitrage comme mode de règlement des litiges, ce qui a donné naissance à la CCJA dont le siège est à Abidjan ;*
- *Moderniser le droit des affaires qui datait de l'époque coloniale, pour la plupart des pays.*

La Particularité de l'OHADA réside dans l'uniformisation de règles qui repose sur l'édition d'un ensemble de normes juridiques par des actes uniformes, édictés par une autorité supranationale. L'édition des normes communes est confiée au conseil des ministres de l'OHADA. Le secrétariat permanent de l'OHADA a son siège à Yaoundé au Cameroun.

Il existe deux catégories de normes. Il y a, d'une part, des règlements d'application du traité, adoptés à la majorité absolue des états présents et votants. D'autre part, le conseil des ministres édicte des actes uniformes, adoptés à l'unanimité des états présents et votants. Ils entrent en vigueur 90 jours après leur adoption et sont opposables aux citoyens 30 jours après leur publication. Les actes du traité s'appliquent nonobstant tout droit contraire, postérieur ou antérieur. Ils correspondent à des règlements communautaires.

Huit actes uniformes ont aujourd'hui été adoptés. Des projets d'actes uniformes en droit du travail et en droit des contrats ainsi que des réformes des actes uniformes existants sont en cours. La réforme des actes existants est mise en place par le secrétariat permanent avec l'aide de la banque mondiale et de l'agence française de développement, afin de favoriser l'investissement local ainsi que l'investissement étranger.

Le processus de réformes est intéressant et efficace :

Première phase : La phase d'analyse des actes uniformes concernés et d'élaboration :

Le secrétariat permanent regroupe deux groupes d'experts qui préparent un rapport d'analyse et des propositions de modifications. A l'issue de ce processus un des deux groupes sera sélectionné.

Deuxième phase : La phase d'écriture d'amendement :

Ce groupe d'expert rédige un premier projet sur la base du rapport effectué.

La troisième phase : La phase d'échange successif entre les experts et les différents représentants des pays.



Ensuite, **Maître Pierre MARLY**, avocat associé au sein du cabinet CMS Francis Lefèvre a poursuivi la présentation de l'OHADA et a présenté les différentes zones économiques africaines.

L'OHADA pose plusieurs cadres normatifs qui constituent le droit des affaires mais n'embrasse pas tout : l'OHADA n'embrasse pas le droit fiscal, ni le droit social, ni le droit pénal. Ces matières sont nationales. En droit pénal, par exemple, ce sont les états qui définissent les peines.

Le COMESA est une première pour les pays anglophones qui ne sont pas communautaristes. Il est aussi important de lier les systèmes juridiques existants à l'Histoire de chaque pays. En effet cela explique le fait que certains pays ont un système de Common Law et d'autre un système civiliste voir parfois les deux (Cameroun, Afrique du Sud).

Maître Barthélémy FAYE, avocat associé au sein du cabinet Cleary, Gottlieb, Steen & Hamilton LLP a enfin expliqué comment le droit réagit aux changements économiques en Afrique.

Pour accompagner ces mutations, il y a un travail normatif considérable à effectuer pour mettre à niveau les besoins des nouveaux acteurs et pour se mettre au niveau des états voisins.

Le Cadre PPP est spécialement important dans ce qui se passe.

Ce qui est remarquable : le profil du client en Afrique a énormément évolué sinon totalement. Le cabinet Cleary, Gottlieb, Steen & Hamilton LLP traitait deux ou trois types de dossiers de privatisations, d'investissements dans les ressources naturelles et de projets d'infrastructures. Ces dernières années, on note que l'évolution a été marquée d'un recul de la contribution des ressources naturelles dans la croissance économique de l'Afrique, en faveur d'autres sources de croissance, où figure une infusion importante de capital étranger. On se retrouve même dans des situations où une banque nigériane cherche à acheter une banque au Mali. Il faut désormais aussi réfléchir en termes d'interfaces.

Rachel Jacques-Mignault
Secrétaire Général d'Afrique Forum Assas
©



De droit à gauche : Professeur Pierre Crocq, Rachel Jacques-Mignault secrétaire général d'AFA, Fatou-E Fofana trésorière d'AFA, Maître Barthélémy Faye, Roberta Boto Présidente d'AFA, Maître Pierre Marly